

ALGERIE TELECOM

Direction Opérationnelle Des Télécommunications de Chlef Sous-direction Technique



Réf: AT/DO Chlef/ SDT /DRA / N°1303/ 24

Chlef, le 02/10/2024

A

Monsieur le Gérant de l'entreprise

**HEUS AMARI (EURL HEUS)
HAY NASR ZONE 06 N° 59
CHLEF**

OBJET : Mise en demeure

Vous êtes mis en demeure de reprendre les travaux de la canalisation urbaine au niveau de Chettia Centre-ville Msan/CTCN02 Rep(Côté Sud), abandonnés depuis la date d'ouverture du 29 /09/2024 à ce jour, dans un délai de 48 heures, dès la réception de ladite mise en demeure.

Faute de quoi nous serons dans l'obligation de procéder à la résiliation unilatérale du contrat en question aux torts de votre entreprise.

Le Directeur



Directeur Opérationnel
des Télécommunications
de Chlef
Signé: ETTOUIL Nabil